

# Commission d'attribution de l'allocation municipale d'aide à la garde d'enfant (AMAGE)

Pour être éligible, la famille devra :

- Habiter Trappes-en-Yvelines ou être hébergée chez ses parents Trappistes
- Faire une préinscription au service petite enfance et fournir le dossier complet
- Exercer une activité (pour le ou les 2 parents, le ou les représentants légaux en charge de l'enfant)
- Etre éligible au complément libre choix mode de garde versé par la CAF
- Faire la demande pour un enfant ayant entre 10 semaines et 3 ans, non scolarisé
- Justifier d'une simulation des droits à l'AMAGE d'un montant supérieur ou égal à 5 €
- Employer une assistante maternelle agréée auprès des services départementaux de la PMI (Trappiste ou non)

**En cas de refus de l'aide par la famille, après attribution de l'allocation, le dossier de demande perdra son ancienneté pour l'attribution d'un mode de garde municipal.**

## Points à prendre en compte pour déterminer l'attribution de l'aide

| Critères   | Pts attribués           |
|--|-------------------------|
| Ancienneté de la demande   | 1 point par mois        |
| <b>Points liés à la situation spécifique de la famille</b>   |                         |
| Enfant signalé par la PMI, le Conseil départemental, un service social ou médico-social et présentant une situation préoccupante selon avis des professionnels compétents (médecin, psychologue, assistante sociale ...) et visé par le DGA et l'élu | Attribution prioritaire |
| Parent porteur de handicap/ayant des problèmes de santé reconnus par la MDPH   | 6                       |
| Enfant porteur de handicap / ayant des problèmes de santé reconnus par la MDPH, la CAMPS et/ou le CESAD  | 7                       |
| Enfant de parent mineur et/ ou scolarisé en formation initiale   | 6                       |
| Famille monoparentale exerçant une activité  | 3                       |
| 2 enfants et plus à accueillir en même temps   | 3                       |
| Regroupement d'une fratrie avec un aîné déjà en structure  | 4                       |
| Enfant accueilli à temps partiel et ayant besoin d'une garde à temps complet car le ou les parent(s) a/ont trouvé un emploi ou en fin de congés parental   | 4                       |
| Enfant accueilli à temps complet dont la parent a subi une perte d'emploi depuis plus de 3 mois et ayant besoin d'une garde à temps partiel  | 3                       |
| <b>Points liés à la demande spécifique d'AMAGE</b>   |                         |
| Horaires atypiques   | 6                       |
| Famille employant déjà une assistante maternelle   | 6                       |
| Famille demandant l'AMAGE en 1 <sup>er</sup> choix   | 3                       |
| Demande dont la date d'entrée souhaitée est dépassée   | 3                       |
| Famille sortie de l'AMAGE suite à une perte d'activité (reprise d'ancienneté)  | 6                       |

